





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-806**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1201282-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour l'exercice 2021, la Ville finalise son soutien auprès de ses partenaires associatifs intervenant dans tous les domaines artistiques en leur attribuant les subventions nécessaires à la réalisation de leur programmation.

Les sites culturels de la Ville ont rouvert depuis le 19 mai 2021 en respectant les jauges et les mesures sanitaires imposées par la réglementation en vigueur, ainsi, les compagnies de théâtre (Ma Compagnie, Cie Pop Manuscrit, La Tête dans les Nuages...), les groupes de musiques contemporaines ou classiques (Ad Fontes, Comparses et Sons, La Roda..) ont pu présenter en grande partie leur programmation 2021.

On notera en particulier la subvention d'équipement accordée à l'association du Théâtre du Jeu de Paume, gestionnaire du bâtiment et de son entretien, d'un montant de 30 000 €, correspondant à l'achat de divers matériels (micros, caméra, projecteurs, écran visio conférence, matériels électriques), de peintures, et d'une machine d'entretien.

Cette subvention d'équipement fera l'objet d'un avenant à la convention d'objectifs quadriennale votée par délibération n° DL.2019-646 du 16 décembre 2020.

Dans le domaine de la danse, on citera la Cie Movimento, ainsi que le Ballet Preljocaj qui en complément de sa subvention de fonctionnement va bénéficier d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € pour l'acquisition de matériel technique destiné aux représentations en extérieur.

Cet équipement permettra d'élargir le réseau de diffusion des spectacles du ballet en garantissant une autonomie technique en tournée dans certains théâtres insuffisamment équipés.

Enfin, les associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et du numérique (M2F Création, Hexalab, Voyons Voir, Anonymal...) bénéficient de leurs subventions annuelles afin de finaliser également leur programmation ; on notera l'attribution de la subvention exceptionnelle attribuée à la Fondation Vasarely pour l'organisation des expositions prévues à Aix du 5 juin au 31 octobre 2021 puis à Gordes du 25 octobre 2021 au 17 avril 2022, d'un montant de 40 000 € ainsi que d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 100 000 € afin d'assurer les frais fixes incompressibles de fonctionnement du site pendant sa fermeture administrative durant les mois de confinement liés à la crise sanitaire.

C'est en raison de ces éléments que je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2021, des subventions de fonctionnement, d'investissement et exceptionnelles aux associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Enfin, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des conventions d'objectifs et/ou avenants liant la Ville et certaines associations culturelles dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000 €.

Les conventions et avenants annexés au présent document déclinent les modalités spécifiques de versements de ces subventions.

Ces propositions ont été présentées et validées en juin 2021.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant de **215 400 €** sur l'exercice 2021.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923 / 2466 et 33-6748-923/12017 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ATTRIBUER** des subventions d'investissement pour un montant de **50 000 €** sur l'exercice 2021.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-20421-903/2461 et 6718 qui présentent les disponibilités suffisantes.

- **ATTRIBUER** des subventions exceptionnelles pour un montant de **44 000 €** sur l'exercice 2021.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6748-923 / 2467 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations figurant dans le tableau joint au présent document.
- **ADOPTER** les conventions et avenants établis individuellement entre la Ville et les associations concernées.
- **AUTORISER** Le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

DL.2021-806 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
DU SECTEUR CULTUREL - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 3
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

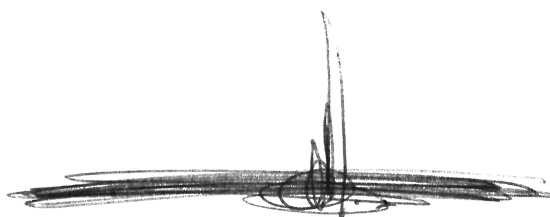
Dominique AUGÉY Sophie JOISSAINS Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00